



NUMÉRIQUE

Chiffres clés

- 23 ESMS* concernés d'ici décembre 2024
- Associations « pilotes » : 11 SAAD** - déploiement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2023
- Associations Vague 1 : 10 SAAD et 2 SSIAD*** - déploiement en 2024
- Entre 100 et 1 100 lignes de main courante créées par mois depuis janvier 2022
- Entre 5 et 20 évaluations réalisées sur tablette par mois depuis décembre 2022
- Entre 20 et 130 alertes Vigilance par mois depuis février 2023

*ESMS : établissement et service médico-social
 **SAAD : service d'aide et d'accompagnement à domicile
 ***SSIAD : service de soins infirmiers à domicile

Fédération ADMR de l'Ain
 801, rue de la Source
 01440 Viriat

Tél. 04 74 23 21 35
info.fede01@admr.org
www.fede01@admr.org

“
 C'est plus pratique

DOSSIER USAGER INFORMATISÉ : PROGRAMME ESMS NUMÉRIQUE

Les évaluations au domicile sont saisies directement sur tablette depuis quelques semaines. Les données sont ensuite accessibles sur ordinateur.



L'ADMR fait sa révolution numérique

Depuis 2022, la Fédération de l'Ain est pilote au niveau national pour développer toute une palette d'outils numériques au service des bénéficiaires de l'ADMR et des professionnels qui les accompagnent. Une véritable révolution qui s'inscrit dans le cadre du plan national Ma santé 2022 et du passage au numérique de tous les établissements et services médico-sociaux.

PAR BÉNÉDICTE LIMON

D'ici 2025, tous les établissements sociaux et médico-sociaux devront avoir mis en place le Dossier usager informatisé (DUI) respectueux des règles de la loi Sécurité relative à la numérisation des outils, pour fluidifier et sécuriser les échanges de données entre les professionnels de santé. L'Union nationale ADMR a répondu à l'appel à projets du gouvernement pour le projet Ma santé 2022 pour coordonner les acteurs de la santé grâce au numérique. Trois fédérations ont été retenues pour l'expérimentation lancée en janvier 2022 : celles de l'Ain, du Jura et du Morbihan. « Nous avons été choisis car nous avons un bon système d'information et nous avons déjà développé une main courante numérique pendant la Covid », explique Cécile Josserand, responsable système d'information pour la fédération ADMR de l'Ain et pilote du projet. La mise en place d'un DUI propre au réseau ADMR contribuera aussi au respect des cahiers des charges et exigences réglementaires de plus en plus importantes.

Ce passage au numérique représente un budget de 183 250 € au total, financé par l'Agence régionale de santé et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

EXPÉRIMENTATION

Onze associations (sur vingt-trois au total) ont été sélectionnées pour une première vague d'expérimentation. Elles découvrent progressivement depuis janvier 2022 les nouveaux outils et logiciels, destinés aux services aux services des marques Soins et services aux seniors et Accompagnement du handicap, pour l'instant. L'objectif est de tester tous ces nouveaux logiciels métiers avant de les étendre en 2024 à l'ensemble du réseau. « C'est bien plus pratique et facile pour nous organiser sur le terrain, prévenir les clients si besoin, pour suivre notre planning en temps réel » constate déjà Isabelle Chavant, auxiliaire de vie sociale depuis plus de vingt ans à l'ADMR. Intervenante pour l'ADMR des Deux Vallées, l'une des onze associations « pilotes », elle a adopté rapidement le smartphone avec lequel elle badge et les logiciels métiers spécialisés. Elle ne reviendrait en arrière pour rien au monde. ■

PERSONNES FRAGILISÉES

L'application Vigilance pour prévenir

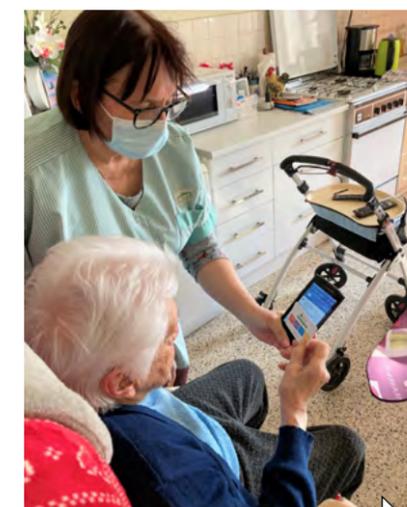
L'application Vigilance permet de repérer les fragilités chez les seniors encore autonomes pour lutter contre le risque de perte d'autonomie. L'objectif est de détecter au plus tôt une dégradation de l'état général de la personne afin d'éviter une hospitalisation brutale. Sur son smartphone, lors de chacune de ses interventions, l'aide à domicile déplace un curseur de 0 à 10 et indique par un smiley son appréciation sur l'état général du client. Vigilance active une alerte

auprès des responsables si deux critères minimum sont retenus. Cette alerte leur permettra d'ajuster au mieux les interventions selon les nouveaux besoins détectés et d'assurer le suivi. Les personnes concernées sont celles en GIR* 4, 5, et 6, celles qui sont isolées, qui ont des troubles cognitifs ou une maladie neurologique ou qui n'ont pas d'aidant ou un aidant épuisé. ■

*GIR : groupe iso-ressources qui correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.

Nouveau : un espace client en ligne

D'ici cet été, les bénéficiaires pourront disposer d'un espace client en ligne destiné à leur faciliter la vie et dans lequel toutes les informations les concernant seront centralisées et disponibles 24 h sur 24. Ce nouvel outil leur permettra de visualiser les plannings, demander une modification d'emploi du temps, accéder aux factures, demander un devis, contacter l'association locale, etc. Les clients ont tous reçu un courrier de l'ADMR en novembre 2022 pour leur proposer gratuitement ce nouveau site web sécurisé. Leur seule obligation ? Avoir un courriel et être volontaire pour y adhérer. Ce nouvel outil sera aussi un précieux atout pour les familles qui pourront ainsi mieux suivre à distance le dossier de leur proche. 250 espaces clients seront déployés dans un premier temps. ■



L'aide à domicile badge avec son smartphone ses interventions.

Le DUI-ADMR, c'est quoi ?

Le DUI-ADMR rassemble dix logiciels, modules ou applications et une base de données référente (Vitalis). Il sera en lien avec le DSR (Dispositif spécifique régional) qui permet à tous les professionnels de santé habilités de communiquer.

Sont déjà mis en place : le module Main courante, le module Évaluation, le module Vigilance, les modules de gestion PhiliaDom (pour les SAAD) et PhiliaSanté (pour les SSIAD). L'application pour les usagers « Espace client » est en cours de déploiement. ■



3 QUESTIONS À

Laetitia Perrodin

CADRE DE SECTEUR - ADMR LES DEUX VALLÉES & CEYZÉRIAN

Quels sont les outils ou logiciels que vous utilisez déjà ?

Nous disposons d'une tablette et d'un logiciel pour saisir directement les éléments sur place, lors de nos entretiens pour l'évaluation à domicile. C'est assez intuitif et de nombreux menus déroulants facilitent la saisie. C'est vraiment un gain de temps précieux sur les démarches administratives, qui permet de nous concentrer sur l'essentiel. La main courante pour tracer toutes les demandes, coups de téléphone etc. est aussi informatisée. Les démarches administratives papier et les tableaux Excel chronophages sont réduits. C'est un soulagement.

Comment est perçu ce changement par vos équipes ?

Les intervenants à domicile apprécient le côté pratique et assez fluide des outils, surtout pour leur planning qu'ils peuvent consulter en temps réel. Lors d'une intervention, tout est calculé automatiquement, y compris les kilomètres entre deux bénéficiaires grâce à la géolocalisation. C'est bien moins fastidieux pour eux.

Que pensez-vous de cette évolution ?

Le suivi des bénéficiaires est vraiment amélioré grâce à la centralisation des données et l'interopérabilité entre tous les logiciels, qui évitent de saisir plusieurs fois la même information. L'intervention est de meilleure qualité quand celui qui agit dispose facilement de toutes les informations nécessaires. Le logiciel Vigilance permet une remontée d'informations très efficace pour trouver des solutions en amont qui préserveront au maximum le bien-être de nos usagers.